DISTRICT
GRAND VAUCLUSE
DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : http://grandvaucluse.fff.fr

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

LE DISTRICT RECRUTE

Dans un objectif de développement du football sur son territoire, le District Grand Vaucluse de Football recherche deux volontaires en service civique.

En lien avec les responsables techniques du District, vous participerez au développement du football, de ses valeurs et de la diversité de ses pratiques sur le territoire à travers différentes missions :

Missions

- Sensibiliser différents publics à la dimension éducative du sport et à la promotion des valeurs civiques et citoyennes (mise en place d'actions dans le cadre du P.E.F : Programme Educatif Fédéral)
- Accompagner l'équipe technique sur les différentes actions en faveur des clubs et du développement du football (plateaux football animation, journées évènementielles, remises de labels, …)
- Accompagner la politique de féminisation et de développement du football féminin sur le territoire.
- Contribuer à la promotion et au développement des pratiques diversifiées (Foot en marchant, Futsal, …)
- Accompagnement auprès des bénévoles de différentes commissions (participation aux réunions, évènements, soutien administratif)

Compétences

- Motivation et dynamisme
- Travail en équipe, bon sens du relationnel
- Faculté d'adaptation et prise d'initiative
- Intérêt pour le milieu associatif, sportif et la solidarité

Informations pratiques

- 2 volontaires recherchés
- Mission s'étalant jusqu'à la fin du mois de juin 2024. 8 ou 9 mois; (24 h minimum /semaine)
- Indemnités de service civique. Frais de déplacements pris en compte.
- Début de la mission : Dès que possible
- Age : 18 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap)
- Permis de conduire et véhicules souhaitables
- Disponibilités le mercredi et le samedi
- Pratique de Microsoft Office souhaitable (Power Point, Excel, Outlook…)
-

Votre candidature est à adresser au District, à l'attention de Monsieur le Président du District, accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation par mail (secretariat@grandvaucluse.fff.fr) ou par courrier (*Clos des Bastides, Route de Bel Air – 84140 MONTFAVET*).

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS

BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 05

DU 1er Septembre 2023

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.
L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.
La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 28 Août 2023

Présents : MM. BENOIT – BERTHELOT – BEN ALI – IASIO BERANGER – MAKHECHOUCHE – RANC MME GARCIA
En visio : M. BERANGIER – BEN AISSA– GUIGUE

Excusés : M. ARNAUD – RIPPERT– – MANIERE– ALLIO – SAHBI – MMES CANOVAS – DOSSARD

Appel à candidature commission

Si vous désirez intégrer une commission merci de faire un mail à secretariat@grandvaucluse.fff.fr

Les Commission des Statuts et règlements, la commission de la licence à points, ainsi que la commission des statuts éducateurs recherchent des membres.

Une commission Futsal va être créé afin de développer le Futsal chez les jeunes, nous recherchons des bénévoles désirants intégrer cette commission.

Commissions :

Vous trouverez la liste des commissions dans l'annexe 1 avec les procès-verbaux

Finances :

Le Comité de Direction valide l'annexe Financière pour la saison 2023/2024 en annexe 2.

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale d'été les engagements en coupes sont gratuits pour la saison 2023/2024.

U14 D1 :

Comme annoncé lors de l'AG d'été du District Grand Vaucluse, un dossier d'inscription, établie en Juin 2023, tenant compte des critères de structuration et des critères sportifs des clubs a été proposé aux clubs pour intégrer la poule U14D1.
Les 12 meilleurs dossiers seront admis en D1, les autres seront reversés en Brassage D2

18 clubs ont envoyé le dossier de candidature afin d'intégrer la poule U14 D1.

1. AC AVIGNON
2. AC VEDENE LE PONTET
3. MONTEUX O
4. LAPALUD US
5. ST DIDIER PERNES
6. MAILLANE S
7. COURTHEZON JONQUIERES
8. BARBENTANE
9. ISLES BC
10. ORANGE FC
11. SAINT REMY FC
12. SORGUES ESP
13. LES ANGLES EMAF
14. VELLERON SO
15. VILLENEUVE FC
16. CHAVAL BLANC FC

17. LUBERON SC
18. NYONS FC

Après vérification faites par les commissions compétentes, la Poule U14 D1 sera composée comme suit :

1 AC AVIGNON
2 AC VEDENE LE PONTET
3 MONTEUX O
4 LAPALUD US
5 ST DIDIER PERNES
6 MAILLANE S
7 COURTHEZON JONQUIERES
8 BARBENTANE
9 ISLES BC
10 ORANGE FC
11 SAINT REMY FC
12 SORGUES ESP

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire

ANNEXE 1 Comité de Direction du 28/08/2023

Nomination des Commissions

Commission de Discipline	
Président et Membre CDA	KINNOUS Chaïb
Membre	DARRADJI Malik
Membre	DIAN Hafid
Membre	GUELHES Bernard
Membre	JULIEN EP PALUD Marjorie
Membre	LAMAIZ Mohamed
Membre	MANQUAT Bruno
Instructeur Titulaire	RANC Benjamin
Instructeur Titulaire	STORCK Benjamin

Commission d'Appel Disciplinaire	
Président	FIASCHI Bernard
Membre	CHRETIEN Thierry
Membre	CONSTANT Patrick
Membre	BOIX Pierre Edouard
Membre	SEMPERE Alain
Membre	VERA Georges

Commission du Statut De l'Arbitrage	
Président	MANIÈRE Jean-Paul
Membre (Arbitre)	BEN AISSA Akim
Membre	ALLIO Bernard
Membre (Club)	BOIX Pierre Edouard
Membre (Arbitre)	AJJANI Rachid
Membre	GARCIA Elodie
Membre (Club)	GIELY Claude

Commission Médicale	
Président	BERANGER François
Membre	IMBEAULT François
Membre	NICOLAS Jean Christophe

Commission du Football d'Animation	
Présidente	GARCIA Elodie
Membre	COMBE Michael
Membre	GOUSSET Ludovic
Membre	LAURENT Marc
Membre	THIABAUD Rémy
Membre	ZANDOMENEGHI Oscar
Membre	DOUZON Séverine
Membre	ZEDGUENIDZE Sacha

Commission des Jeunes

Président	GARCIA Christian
Membre	ABEILLE Georges
Membre	BOCHET Michel
Membre	BRUN EP NICOLAS Aline
Membre	DANY Stéphane

Commission Féminines	
Président	DOSSARD Amandine
Membre	BES Erick
Membre	BRESSON EP WIDORSKI Virginie
Membre	GAUFRES EP NOVELLI Sylvette
Membre	LE GALL Alain
Membre	VIDAL Christian
Membre	ZAFRA Anthony
Membre	ZANDOMENEGHI Oscar
Membre	CHRETIEN Thierry

Commission des Terrains	
Président	LASSAGNE Jean-Paul
Membre	BERTHELOT Alain
Membre	CORBIERE Michel
Membre	LECELLIER Jean
Membre	LOPEZ Joseph
Membre	RIPPERT Etienne
Membre	STORCK Benjamin

Commission Des Statuts et Règlements	
Président	CRESPIN Raymond
Membre	GONDRAN Lina
Membre	GUEGAN Martine
Membre	ILAFKIHEN Tarik
Membre	ROCHER Lionel

Commission Générale d'Appel	
Président	SCHNEIDER Robert
Membre	ARNAUD Emmanuel
Membre	BOIX Auguste
Membre	CUILLERAI Claude
Membre	GIELY Claude
Membre	IFAOUI Abdel Raouf
Membre	SANCHEZ Jacqueline
Membre	VILLALONGA Joël
Membre	FERRIGNO Joseph

Commission des Délégués District	
Président	MARTIN Georges
Membre	FARES Mohamed
Membre	THIABAUD Remy
Membre	SILMAR Simon
Membre	VOLPIHAC Pascal
Délégué Séniors LIGUE	
Délégué	ALLIO Bernard
Délégué	EL BERKANI Abdelkarim
Délégué	GHZAL Choukry
Délégué	THUY David
Délégué	CONSTANT Patrick
Délégué	DEPACE Thomas
Délégué au Permis de Conduire - Ligue	
Délégué	ALLEGUE Mael
Délégué FFF	
Délégué	CHAZAL Stéphanie
Délégué	MARTIN Georges

Commission de la Licence à Points	
Président	CRESPIN Raymond
Membre	JOYE Henri
Membre	NITARD François

Membre	ROUIRE Emile
Membre	STORCK Benjamin

Commission de L'Encadrement Technique des Clubs	
Membre	GUEGAN Martine
Membre	GUIGUE Fabien
Membre	JAGER Jonathan
Membre	MAKHECHOUCHE Youcef

Commission Technique - CTD PPF et CTD DAP Membres de droit	
Président	GUIGUE Fabien
Membre	AGNIEL Gilles
Membre	BENSALAH Mounir
Membre	BERNARD Véronique
Membre	CAMPIONI Fabien
Membre	DECORZENT Charles
Membre	DUPRE Nicolas
Membre	JAGER Jonathan
Membre	LEFEVRE Jean-Philippe
Membre	SAULNIER Laurie
Membre	ANNY Koffigan
Membre	BACCONNIER Jean Jacques
Membre	BAILLY Stephane
Membre	BELAADI Karim
Membre	BERANGIER Julien
Membre	BOUNCER Nacim
Membre	CARE Loïc
Membre	COMINI Jean-Louis
Membre	DALE Maurice
Membre	DISCOURS Jean-François
Membre	ELGOUILLE Mimoun
Membre	ERGOUG Sarah
Membre	HAYROUB Hakim
Membre	LEVEQUE Stephane
Membre	MAKHECHOUCHE Youcef
Membre	NAKRAOUI Hassan
Membre	RAKEB Mourad
Membre	RIEFA René
Membre	SALLEFRANQUE Gérald
Membre	SBAI Aimad
Membre	SCHIAPPA Lisa
Membre	TONDU Didier
Membre	TOUROF Wielfried
Membre	TRANS Dorian

Commission Séniors	
Président	GILLES Noël
Membre	GUEGAN Martine
Membre	RANC Benjamin
Membre	BRUN EP NICOLAS Aline

Commission Surveillance Electorales	
Président	MOUHET Maurice
Membre	GUEGAN Martine
Membre	FELIS EP BLANC Claire
Membre	GONDRAN Lina
Membre	ROCHER Lionel

En cas de non-paiement au 16/10/2023, les membres ne pourront plus siéger au sein de la commission à laquelle ils appartiennent.

ANNEXE 2 Comité de Direction du 28/08/2023

2. Dispositions financières 2023-2024

ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS	€uros

. Seniors D1 – D2	140
. Seniors D3-D4	125
. Seniors Féminines	50
. U15F à U18F	35
. U6F à U12F	Gratuit
. U19D1	60
. U19D2	55
. U18D1	60
. U18D2	55
. U15D1-U16D1-U17D1	50
. U14D1-U14D2-U15D2-U16D2-U17D2	45
. U15D3 et U17D3	45
. U12-U13	35
. U10-U11	30
. U6 à U9	Gratuit

ENGAGEMENTS COUPES	**€uros**
. Grand Vaucluse Seniors	Gratuit
. Roumagoux-Ulysse Fabre-Espérance	Gratuit
. Grand Vaucluse Jeunes et Avenir	Gratuit
. Coupes Féminines	Gratuit

DROITS FIXES CHAMPIONNATS	**€uros**
. Seniors D1 – D2	680
. Seniors D3	590
. Seniors D4	510

Ces droits seront perçus en 9 mensualités de Septembre à Mai

DIVERS

. Elaboration et mise en page du BO/Règlements/PV Internet/Réseaux sociaux	190

FORFAIT SIMPLE

. D1-D2, Coupes Seniors (à compter du 1/8ème de Finale)	165
. D3-D4	85
. Coupes Seniors (jusqu'au 16ème de Finale)	37
. Féminines	37
. Championnat et Coupes Jeunes à 11	20
. Championnat et Coupes Foot Animation	10
. Club recevant sans prévenir les équipes adverses (Foot Animation)	30

FORFAIT GENERAL

. D1 et D2	320
. D3 et D4	165
. U19D1-U17D1-U16D1-U15D1 et U14D1	165
. Féminines, U19D2-U17D2-U15D2 et U14D2	85
. U17D3 et U15D3	20
. Foot d'Animation	20

AMENDES DIVERSES

. Feuille de match illisible ou incomplète (absence de prénom, nom en lettres minuscules)	
Seniors-Jeunes D1	30
Football d'Animation	30
Autres Catégories de Jeunes	10
. Infraction à la Licence à Point	100
. Non envoi de Rapport FMI	25
. Non Utilisation de la FMI (Sauf panne)	50
. Envoi feuille de match (district) hors délai	25
. Abandon de terrain	35
. Restitution Coupes District Hors Délais	50
. Restitution Coupes District dégradées (Prix Réparation ou Rachat Neuf)	**Mini 100**

ABSENCE DE LICENCES

. Par licence manquante à compter du 1er Novembre	
Seniors - Dirigeants - Jeunes - Arbitres	10

ABSENCE AUX ASSEMBLEES GENERALES

. REGIONAL 1 et REGIONAL 2	45
. D1, D2, D3 et D4	45

. Féminines, Jeunes	45

RECLAMATION - APPELS

. Confirmation de réserves frais de constitutions de dossier C.S.R. / C.A.	40
. Frais de constitution de dossier - Réserve après match	70
. Frais de constitution de dossier - Commission de Discipline	60
. Frais constitution de dossier Commission Générale d'Appel	45
. Droit d'appel - Commission Générale d'Appel	25
. Frais de constitutions de dossier - Commission d'Appel Disciplinaire	80

. Droit de comparution - Commission licence à points	40
. Frais de constitutions de dossier récupération Points - Commission licence à points	20
. Evocation et Demande de remise de peine	45
. Amende pour absence convocation commission	30
. Amende pour non-envoi de rapport	20

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions.
Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2023/2024

LISTE DES CLUBS BENEFICIANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 du Statut de l'arbitrage.

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2023/2024 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.
Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

SP. COURTHEZON JONQUIERES U18R2
ST. MAILLANAIS - D3
ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE
FC TARASCON
FA CHATEAURENARD D1
SORGUES ESP D2
VISAN JS
BARTHELASSE US
BEDARRIDES AS U18D1
VELLERON SO
VIOLES AVS

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIANT DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2023/2024

F.A. VAL DURANCE - R2 et D2
AV.C. AVIGNONNAIS
CAVAILLON ARC D2 et U19D1

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION GENERALE D'APPEL

Les décisions prises par la Commission Générale d'Appel en 2ème instance peuvent être frappées d'appel en 3ème et dernière instance auprès de la COMMISSION GÉNÉRALE D'APPEL DE LA LIGUE MÉDITERRANÉE, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.
L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 70,00€ et qui est débité du compte du club appelant.
La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
Toutefois, en ce qui concerne les Coupes du District Grand Vaucluse ainsi que les mesures administratives prises par la Commission des arbitres, la Commission Générale d'Appel juge en second et dernier ressort. Dans ces deux cas de figure, la présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification.
La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport.

Réunion du Jeudi 24 Août 2023

Présents : M. SCHNEIDER (Président) – Mme SANCHEZ – M. CUILLERAI

Excusé (s) : MM. ARNAUD, BOIX, GIELY, IFAOUI, VILLALONGA

DECISION

AFFAIRE N°1 : Appel d'une décision de la Commission des Compétitions Jeunes en date du 20/06/2023.

Appel recevable du club de **CHEVAL BLANC**, reçu par courrier en date du 28/06/2023, de la décision de la Commission des Compétitions Jeunes du 20/06/2023, parue le 23/06/2023, BO N°46, sur le site Internet concernant la composition de la poule U18 D1.

Après rappel des faits et des procédures
Jugeant en appel et deuxième ressort.

Après audition de :
M. Youssouf ANTOISSI, représentant le Président de CHEVAL BLANC
M. Cyrille DECORTE, éducateur de CHEVAL BLANC

Après débats contradictoires et explications diverses

Après étude des pièces versées au dossier,

Considérant que les représentants du club de **CHEVAL BLANC** reprennent les termes de leur appel.
Qu'ils soulignent avoir demandé à la Commission des Jeunes de pouvoir rester en U18 D1 car, en cas d'accession en U19 D1 beaucoup de leurs joueurs vont devoir passer une visite médicale auprès d'un médecin du sport compte tenu de leur âge.
Que de plus, dans cette compétition, ils vont être confrontés à des joueurs qui auront 20 ans.

Que le club invoque le fait que lors de la saison 2022/2023, la Commission des Jeunes les a sollicités pour engager une équipe en U18 alors qu'ils souhaitaient engager une équipe en U17.
Que d'autre clubs ont obtenus satisfaction pour un cas identique.

Considérant l'article 136 des Règlements Généraux de la F.F.F. qui précise que les Ligues régionales et les Districts peuvent organiser des championnats, coupes et challenges, et que les règlements de ces épreuves fixent les dispositions régissant les accessions et les rétrogradations dans les différentes séries.

Considérant les éléments sportifs et factuels relevés dans le cas d'espèce, et son caractère spécifique.

Considérant, dès lors, qu'exceptionnellement, la Commission décide de donner satisfaction à la requête du club de Cheval Blanc d'être engagé en U18D1, et charge la commission des Compétitions Jeunes d'en assurer la réalisation.

Par ces motifs,
La Commission Générale d'Appel décide :

1/ D'INFIRMER la décision de la Commission des Compétitions Jeunes, et de dire l'équipe de CHEVAL BLANC maintenue en U18 D1.

2/ De mettre les frais d'appel à la charge du club appelant, FC CHEVAL BLANC.

AFFAIRE N°2 : Appel d'une décision de la Commission des Compétitions Jeunes en date du 11/07/2023.

Appel recevable du club de **VAL DURANCE**, reçu par courrier en date du 17/07/2023, de la décision de la Commission des Compétitions Jeunes du 11/07/2023, parue le 13/07/2023, BO N°02, sur le site Internet concernant la composition de la poule U17 D1.

Après rappel des faits et des procédures
Jugeant en appel et deuxième ressort.

Après audition de :
M. Joseph SOTGIU, représentant le Président de VAL DURANCE

Après débats contradictoires et explications diverses

Après étude des pièces versées au dossier,

Considérant que la parole est donnée à Mr SOTGIU, représentant le **FA VAL DURANCE**.
Qu'il reprend les termes de son appel à savoir : « Notre équipe en entente avec l'O. MALLEMORT a terminé 1ere en U16 D2 mais ne figure pas dans les montées en U17D1 pour la saison 2023/2024. Une entente ne peut pas monter en ligue mais rien dans les règlements du district empêche une entente d'accéder en D1. »

Considérant qu'en effet, ni l'article 32.1 du Règlement d'Administration Générale du District, ni aucun texte règlementaire n'interdit aux ententes de jeunes d'accéder aux meilleures divisions de District à l'inverse des compétitions organisées par la Ligue Méditerranée.

Considérant que le Président prend la parole et indique que la demande d'entente **du FA VAL DURANCE** auprès du District Grand Vaucluse a été validée dernièrement par le Comité de Direction du District (PV du 21 aout).

Considérant qu'en application de l'article 39bis des Règlements Généraux de la F.F.F., une entente est valable une saison et il appartient aux clubs d'en faire la demande auprès de leur districts respectifs.

Qu'il appartient donc à l'O. MALLEMORT d'effectuer les démarches administratives auprès du District de Provence qui doit aviser le District Grand Vaucluse de son accord, comme pour la saison dernière.
Que l'entente ne sera pleinement validée qu'après accord du District de Provence.

Par ces motifs,
La Commission Générale d'Appel décide :

1/ D'INFIRMER la décision de la Commission des Compétitions Jeunes, et dire l'entente de VAL DURANCE / MALLEMORT promue en U17 D1, sous réserve de validation de l'entente par le District de Provence.

2/ De mettre les frais d'appel à la charge du club appelant, VAL DURANCE FA.

Le Président de séance
M. Robert SCHNEIDER

La secrétaire de séance
Mme Jacqueline SANCHEZ

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 28 Août 2023

Présents : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, NICOLAS. M. RANC

SECTEUR CHAMPIONNAT

D1 :

Le match N°26501341 : PERTUIS USR / MAILLANE SDE du 10/09 est avancé au samedi 09/09 à 17h (Stade Bonnaud)

D2 :

Le match N° 26501503 : ORANGE FC / BOLLENE RCB du 24/09.
ORANGE doit trouver un terrain neutre (+20km) suite à la suspension disciplinaire. Restera 3 matchs à purger.

Le match N°26501633 : PERTUIS USR / MORIERES du 10/09 se jouera à 15h00 au Stade du Farigoulier (synthétique)

D3 :

Suite à la suspension disciplinaire, les rencontres suivantes devront se jouer sur terrain neutre (+20km) :
- AS RASTEAU /SORGUES ESP du 10/09 N°26501983
- OPPEDE / ROGNONAS du 10/09 N°26502163

Information à nous fournir avant le 04/09

Note à MONTEUX O.
Les 29/10 – 12/11 – 10/03 – 24/03 vos 3 équipes seniors reçoivent. Pensez à prendre les dispositions qui s'imposent.

D4 :

Poule E Grille N°7 **RC ROGNONAS** se retire

MORNAS SO : Vos désidératas étant tardifs (date limite au 13/07) et les calendriers établis, il est impossible de donner suite à votre demande. (Désolé)

ORANGE FC : engage une équipe 2 en Poule C Grille 12.

DENTELLES FC engage une équipe 3 en Poule C grille 5 engagements tardifs : 8 alternances avec les équipes 1 et 2 (impossible de faire mieux)

A l'attention du TARASCON FC :
La ligue ayant ajouté une équipe (OM) en R1 Féminine, votre calendrier D4 que nous avions adapté suite à votre demande se trouve modifié (plus que 4 levers) Désolé.

En réponse au club de DENTELLES :
Impossible a notre niveau de donner suite à vos demandes de changement d'horaire. Nous faisons application de l'Article 10 des règlements des championnat séniors du District grand Vaucluse (Calendriers et Horaires)

SECTEUR COUPE.

O. SAULT nécessaire fait (Coupe Grand Vaucluse et Roumagoux)

Rappel : Tirage du 1er tour de Coupe Grand Vaucluse le **Lundi 11/09** dans l'après-midi. Tous les clubs éliminés de la Coupe de France y participeront.

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 29 Août 2023

Présents : MM. GARCIA, BOCHET, DANY, ABEILLE. Mme NICOLAS.

SECTEUR CHAMPIONNAT

SITUATIONS DES ENGAGEMENTS

U14 D2 :

CALAVON F. C. 1
DENTELLES F. C. 1
F. C. AVIGNON OUEST 1
F.A. VAL DURANCE 1
F.C. CARPENTRAS 1
F.C. CHEVAL BLANC 1
F.C. FEMININ MONTEUX 1
F.C. VILLENEUVE 1
F.C. VILLENEUVE 2
LES ANGLES EMAF 1
LES MINOTS DU VASIO 1
NYONS F.C. 1
OPPEDE MAUBEC LUBERO 1
R.C. DE PROVENCE 1
S.O. VELLERONNAIS 1
SC LUBERON 1
ST JEAN GRES FONTV. 1
U.S. AVIGNONNAISE 1

U15 BRASSAGE D2 D3 :

A.R.C. CAVAILLON 1
AVENIR GOULT ROUSSIL 1
BOLLENE FOOT 1
CALAVON F. C. 1
CAUMONT GADAGNE THOR 1
COMETE S. SARRIANS 1
DENTELLES F. C. 1
F.C. CARPENTRAS 1
F.C. FEMININ MONTEUX 1
F.C. ST REMOIS 1
F.C. VILLENEUVE 2
FCEA 1
GORDIENNE ESPERANCE 1
GRAVESON ENT 1
GRAVESON ENT 2
JS APT 2
L'ETOILE D'AUBUNE 1
LES ANGLES EMAF 1
MALAUCENE RG 1
MJCV BOLLENE 1
MORIERES ACS 1
O. MONTELAIS 2
O. NOVAIS 1
PERTUIS USR 2
R. C. B. BOLLENE 1
S COURTHEZON JONQUIERES 1
S COURTHEZON JONQUIERES 2
SP.C. ROGNONAIS 1
ST DIDIER PERNOISE 2
STADE CABANNAIS 1
TARASCON S. C. 1
U.S. AVIGNONNAISE 1
U.S. CADEROUSSIENNE 1
U.S. SERIGNANAISE 1
U.S. ST SATURNINOISE 1
U.S. ST SATURNINOISE 2
U.S. TOURAINE 2
VENTOUX SUD FC M/B 1

U16 D2 :

BOXELAND C. ISLOIS 1
CALAVON F. C. 2
F.A. VAL DURANCE 1
F.C. CHEVAL BLANC 1
F.C. VILLENEUVE 2
L'ETOILE D'AUBUNE 1
LES MINOTS DU VASIO 1
NYONS F.C. 1
O. MONTELAIS 2
PERTUIS USR 1
R. C. B. BOLLENE 1
S COURTHEZON JONQUIERES 2
SC LUBERON 2
SP.C. CAROMBAIS 1
ST JEAN GRES FONTV. 1
ST. MAILLANAIS 1
U.S. ST SATURNINOISE 1
U.S. TOURAINE 1

U17 BRASSAGE D2 D3 :

AVENIR GOULT ROUSSIL 1
DENTELLES F. C. 1
ENT.GADAGNCAUMONTHOR 1
F. C. AVIGNON OUEST 1
F.C. VILLENEUVE 2
FC ALPILLES 1
FC ENTRAIGUES ALTHEN 1
MALAUCENE RG 1
MJCV BOLLENE 1
MORIERES ACS 1
O. MONTELAIS 2
O. NOVAIS 1
S COURTHEZON JONQUIERES 2
SC LUBERON 1
SP.C. ROGNONAIS 1
STADE CABANNAIS 1
U.S. AVIGNONNAISE 1
U.S. CADEROUSSIENNE 1
U.S. LAPALUTIENNE 1
U.S. ST SATURNINOISE 1
VENTOUX SUD FC M/B 1

U18 D2 :

F.A. CHATEAURENARD 21
JS APT 21

U19 D2 :

BOLLENE RCB 1
F.C. VIGNERES 19
MAILLANE SDE 1
MOLLEGES EYGALIERES 1
NYONS F.C. 1
PERTUIS USR 1
SP.C. CAROMBAIS 19
U.S. AUTRE PROVENCE 1
VENTOUX SUD FC M/B 1

PREVISIONS REPRISE CHAMPIONNAT :

D1 : le 16 et 17 Septembre 2023
D2 : le 16 et 17 Septembre 2023 ou le 23 et 24 Septembre 2023
Brassage D2/D3 : le 24 Septembre 2023

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 29 Août 2023

Présents : M. VIDAL, Mme NOVELLI, Mme WIDORSKI, M. BES, M. ZAFRA, M. ZANDOMENEGHI, M. LE GALL
Visio : Mme DOSSARD (Présidente),

Assiste à la séance : Mme Véronique BERNARD

Nous vous informons que la réunion des clubs féminins est prévue le
Mardi 12 septembre 2023 à 18H30 au district Grand Vaucluse,
un courrier d'invitation vous sera transmis dans vos boites mails.

CORRESPONDANCE

LES MINOTS DU VASIO : lu et pris notre de votre courrier
US TOURAINE : lu et pris note de votre courrier
FC ST REMY : lu et pris note de votre courrier
US CADEROUSSIENNE : lu et pris notre de votre courrier
FC MOLLEGES : lu et pris note de votre courrier
FC CARPENTRAS : lu et pris note de votre courrier
FC BONNIEUX : lu et pris note de votre courrier
ENTENTE ST JEAN DU GRES : lu et pris note de votre courrier
AC VEDENE LE PONTET : lu et pris note de votre courrier
RG MALAUCENE : lu et pris note de votre courrier
USR PERTUIS : lu et pris note de votre courrier
VENTOUX SUD FC : lu et pris note de votre courrier
ACS MORIERES LES AVIGNON : lu et pris note de votre courrier

Relance appel à candidature :
Rentrée du FOOT FEMININ le samedi 07 octobre.
U6-U9 le matin et U10-U11 l'après-midi.

SECTEUR CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

Date de reprise du championnat : le dimanche 17 septembre

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

Date de reprise du championnat : le dimanche 17 septembre

CHAMPIONNAT U18F A 8

Date de reprise du championnat **en cours de validation** : le samedi 23 septembre

CHAMPIONNAT U15 F A 8

Date de reprise du championnat : le samedi 30 septembre.

CHAMPIONNAT U13 F A 8

Les clubs peuvent faire leur engagement jusqu'au 15 septembre sur FOOTCLUBS.

Date de reprise du championnat : le samedi 30 septembre

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 25 Aout 2023

Présents : Mme GARCIA (Présidente de la Commission), MM. COMBE, , MM. THIABAUD, MM. BENSALAH (CTDAP).

Excusés : M. GOUSSET, MM. LAURENT, MM. ZANDOMENEGHI.

REUNION DES EDUCATEURS U12-U13
SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2023
De 10H à 12H
Au District grand Vaucluse

Le Site du District Grand Vaucluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à le consulter : https://grandvaucluse.fff.fr/

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaucluse.fff.fr

RENTREE DU FOOT ANIMATION

Sites RENTREE DU FOOT

U6-U7 30 Septembre 2023	U8-U9 23 Septembre 2023	U10-U11 16 Septembre 2023
• Le Thor • Sablet • Les Angles • Sarrians	• Isle sur la Sorgue • Noves • Nyons • Aureille	• Morières • Chateaurenard • Courthézon • Pernes

Calendrier des Dates importantes :

9 Sept	•REUNION EDUCATEURS U12-U13 au District grand Vaucluse
16 Sept	•RENTREE DU FOOT U10-U11
23 Sept	•RENTREE DU FOOT U8-U9 •DEBUT BRASSAGE U12-U13
30 Sept	•RENTREE DU FOOT U6-U7
7 Oct	•RENTREE EFF •DEBUT PLATEAU U8-U9
14 Oct	•DEBUT PLATEAU U6-U7
6 Avril	•FESTIVAL FOOT U13 - Finale Départementale
23 Mars	•CHALLENGE Finale Départementale U13
4 et 5 Mai	•FESTIVAL FOOT U13 - Finale Régionale (District des Alpes)
18 Mai	•CHALLENGE Finale Départementale U11
8 Juin	•JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS U6 à U9

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 31 Août 2023

Présents : M. Jean-Paul LASSAGNE (Président), MM. Jean LECELLIER, Michel CORBIERE, José LOPEZ, Etienne RIPPERT, Alain BERTHELOT

Excusés : M. Benjamin STORCK,

CDTIS à MAIRIE

Rendez-vous mairies :

- **Classement éclairage :**

  VEDENE La Banastière : le 14 septembre 2023 à 21 h

  SORGUES Badaffier : le 18 septembre 2023 à 20 h 30

- **Classement terrains :**

  CABANNES : le 4 septembre 2023 à 15 h

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES DELEGUES

Réunion du Mercredi 30 août 2023

Présents : MM. MARTIN Georges (Président), DEPACE Thomas, THUY David, ALLIO Bernard, CONSTANT Patrick, ALLEGUE Maël, EL BERKANI Abdelkarim, GHZAL Choukry, THIABAUD Rémy, SILMAR Simon, FARES Mohamed, VOLPILHAC Pascal

Excusés : Mme CHAZAL Stéphanie.

Assistent : MM. BENOIT Christophe (Président du District Grand Vaucluse), GALEA Pierre (Président de la Commission Régionale des Délégués de la Ligue Méditerranée et délégué LFP), GOUT Claude (Membre de la Commission Régionale des Délégués de la Ligue Méditerranée et délégué Ligue).

Ouverture à 18h00 de la réunion de rentrée des délégués « Ligue » et « District » du District Grand Vaucluse par Georges MARTIN Président de la Commission des Délégués du District Grand Vaucluse.

Présentation et remerciement aux invités, Christophe BENOIT, Pierre GALEA, Claude GOUT.

Remerciement pour la présence de la presse Monsieur Marcel SANCHEZ du journal La Provence au début de la réunion.

Allocution de Christophe BENOIT Président du District Grand Vaucluse.

Georges MARTIN donne l'ordre du jour et anime la réunion.

- **Charte du Délégué :** Lecture de la charte et signature par chaque délégué.

- **Dossier individuel délégué :** Chaque délégué aura en sa possession des documents pouvant servir pour les désignations (Protocoles, fiches blessés, …).

- **Effectifs des délégués saison 2023/2024 :** La Commission accueille Pascal VOLPILHAC comme nouveau délégué. Bienvenue dans le corps des délégués du DGV.

- **Informations sur les désignations des délégués Ligue et District :** Plusieurs informations données concernant les indisponibilités et les désignations.

- **Informations importantes concernant la Coupe de France et la Coupe Gambardella :** Plusieurs informations données concernant le nombre de joueurs, les remplacements pendant la rencontre, …).

- **Rappel du rôle du Délégué :** Les prérogatives du délégué avant, pendant et après le match.

- **Questions diverses :** Plusieurs questions et interrogations sur divers sujets.

Le président lève la séance à 19h45.